

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme FOURNIER Clotilde, Maire.

Date de la convocation : 11/03/2025

Membres présents : **AMBROISE Laurette, BONNIN Gilles, BOUVARD Julie, BRULAY Flavie, FOURNIER Clotilde, GIROD Michel, GUICHARD Bertrand, LAUGERETTE Laurent, LIGEROT François, ROQUET Virginie**

Membres excusés : **PONT Loïc ayant donné pouvoir à FOURNIER Clotilde**

Nombre de membres : exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 11

Secrétaire de séance : GIROD Michel

Ouverture de séance à 20h30

Ordre du jour :

- Délibération pour subventions aux associations
- Délibération pour le vote du compte financier unique (CFU) 2024
- Délibération pour l'affectation du résultat 2024 sur le budget 2025
- Délibération sur le plan de financement des cheminements à Bellevue et la Teppe
- Délibération pour le vote du budget primitif 2025
- Délibération sur le vote du taux des taxes locales 2025
- Comptes rendus des commissions
- Questions et informations diverses

**Lecture du précédent Procès-verbal du conseil municipal** du 10 décembre 2024 : adoption à l'unanimité

(erreur matérielle – rajout du 15/07/2025)

### **Subventions aux associations – Année 2025**

Suite aux demandes de subventions des associations intercommunales reçues, le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**VOTE** les subventions pour l'année 2025 de la façon suivante :

**Bibliothèque de St Didier d'Aussiat – St Sulpice (Au plaisir de lire) :** 100 euros

**Ligue contre cancer (cantonale) :** 100 euros

*Mme Laurette AMBROISE ne prend pas part au vote étant secrétaire de la Ligue contre le cancer.*

**Croix Rouge Française (cantonale) :** 100 euros

**Société de Chasse de Marsonnas-St Sulpice :** 100 euros

**Total : 400 euros**

**Subvention exceptionnelle à l'association Les Petits Loups (garderie-centre de loisirs) :**

Face à une demande croissante de travail, l'association Les Petits Loups a demandé aux deux communes concernées, St Didier d'Aussiat et St Sulpice, de participer à hauteur de 10 € par habitants.

En prenant en compte le chiffre INSEE au 01/01/2025, le nombre d'habitants pour notre commune est de 262.

Il est donc proposé de verser aux Petits Loups une **subvention maximum de 2 620 €**, qui pourra être versé en deux fois.

*Mme Julie BOUVARD ne prend pas part au vote étant membre du bureau des Petits Loups.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

**ACCEPTE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Petits Loups d'un montant maximum de 2 620 €.

**DIT** que tous les crédits seront prévus au budget 2025 (chapitre 65, compte 65748).

**Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Budget Principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Sulpice ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame le Maire présente les résultats du CFU 2024 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Recettes de fonctionnement 2024	170 237,61 €
Dépenses de fonctionnement 2024	- 152 343,18 €
<b>Résultat de l'exercice - Excédent de fonctionnement</b>	<b>17 894,43 €</b>
Résultats antérieurs reportés	+ 188 110,46 €
Imputation du déficit d'investissement 2023	- 93 283,47 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2024 - Résultat à affecter</b>	<b>112 721,42 €</b>

<b>Section d'Investissement</b>	
Recettes d'investissement 2024	158 907,60 €
Dépenses d'investissement 2024	- 96 373,85 €
<b>Résultat de l'exercice – excédent d'investissement</b>	<b>62 533,75 €</b>
Résultats antérieurs reportés	- 93 283,47 €
Restes à réaliser en dépenses 2024	- 0,00
Restes à réaliser en recettes 2024	+ 0,00
<b>Déficit de la section d'investissement</b>	<b>- 30 749,72 €</b>

Conformément à la loi, Madame le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de GIROD Michel, 1<sup>er</sup> adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal.

**DIT** que l'excédent net de clôture de l'exercice 2024 est de : **81 971.70** euros.

### **Affectation du résultat 2024 – Budget Principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2024,

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

<b>En section de Fonctionnement</b>	
Recettes	170 237.61 €
Excédent N-1 (ligne 002)	94 826.99 €
Dépenses	- 152 343.18 €
<b>Disponible à affecter</b>	<b>112 721.42 €</b>

<b>En section d'investissement</b>	
Recettes	158 907.60 €
Dépenses	- 96 373.85 €
Résultat de l'exercice	+ 62 533.75 €
Déficit N-1	- 93 283.47 €
Restes à réaliser en dépenses	- 0,00 €
Restes à réaliser en recettes	+ 0,00 €
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 30 749.72 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement 2024</b>	<b>112 721.42€</b>	<b>Disponible à affecter</b>
	□	
Couverture du besoin de financement	30 749.72 €	Compte 1068 en recette d'investissement
Excédent de fonctionnement reporté	81 971.70 €	Ligne 002 en recette de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 (112 721,42 euros) :

à la couverture du besoin de financement pour 30 749,72 euros - compte 1068 ;

et le surplus (81 971.70 euros) à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement au BP 2025).

Le déficit d'investissement (30 749.72 euros) sera reporté à la ligne 001 – dépense d'investissement au BP 2025.

## Délibération pour les cheminements doux (Bellevue et Teppe)

Suite à la consultation citoyenne de 2021, et au travail effectué par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA) et du CAUE, des projets de cheminements doux avaient été élaborés sur les secteurs du Centre, de la Teppe et de Bellevue.

Le 31 mai 2023, une délibération avait été prise autorisant le dépôt de dossiers de subvention. Cout estimatif : 287 000 € HT soit 344 400 € TTC.

Courant 2023, le projet du Centre a été annulé.

Le chiffrage actualisé avec la hausse des matériaux n'a pas permis sa réalisation sur 2023.

Aussi, la commission « aménagement du village » s'est réunie fin janvier 2024 et a revu la longueur à réaliser, **dans un premier phasage**, pour au moins **permettre la sécurisation des virages de la Teppe et de Bellevue**.

Une première estimation sommaire a permis d'évaluer les travaux :

- Secteur de la Teppe à 48 980 € HT pour 85ml environ
- Secteur de Bellevue à 65 580€ HT pour 105 ml environ, comprenant une éventuelle régularisation foncière à faire.

**Soit un total pour les deux cheminements, phase 1, de 114 560 € HT soit 137 472 € TTC**

Une consultation sera lancée à 3 entreprises locales courant 2 trimestre 2025, pour une réalisation des travaux sur le dernier semestre 2025.

Afin de préserver son budget, la commune a fait appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

Ce projet est éligible à différentes aides :

- Départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant : pacte de territoire – équipements de proximité (20 %)
- de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de la part de l'Etat – Préfecture de l'Ain (20 %)
- de la région AURA : Aides aux Communes (40 %)

**Le plan de financement (PHASE 1) adapté sera déposé à l'appui de ces demandes est donc le suivant :**

RECETTES		
Financier	Taux	Montant de subvention
DETR	20 %	22 912,00 €
Région	40 %	45 824,00 €
CD 01 – équipements de proximités	20 %	22 912,00 €
<b>Sous-total subventions publiques</b>	<b>80,00%</b>	<b>91 648,00 €</b>
Autofinancement	20,00%	22 912,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>114 560,00 €</b>

Quel que soit les montants des subventions attribuées, les montants s'inscriront dans l'obligation de respect de la règle des 80 % d'aides.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ADOpte** l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer des demandes de subventions ;

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

**AUTORISE** Madame le Maire à faire la consultation des entreprises

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Cette délibération annule et remplace celle n° 2024/11-01*

### Vote du budget primitif 2025

Madame le Maire fait une présentation détaillée du budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement	246 716.70 euros
Section d'Investissement	246 842.42 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Deux cent quarante-six mille sept cents seize euros et soixante-dix centimes (246 716,70 euros) en section de fonctionnement
- et à deux cent quarante-six huit cent quarante-deux euros et quarante-deux centimes (246 842,42 euros) en section d'investissement

### BUDGET PRIMITIF 2025

(option cheminements)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
chapitres	libellé	Totaux	chapitres	libellé	Totaux
11	charges à caractère général	26 030,00 €		Reste à réaliser	0,00 €
12	Charges de personnel	39 100,00 €	001	Déficit d'invest reporté	30 749,72 €
14	Atténuation de produits	2 705,00 €	16	Remboursement caution et Emprunts	650,00 €
65	Charges de gestion	82 165,00 €	20	Immos incorporelles (subv équipement) (école)	19 308,32 €
66	Charges financières	0,00 €	21	Immobilisations corporelles comprenant (voirie et abribus et cheminements)	146 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	23	<b>Immobilisations en cours (réserves)</b>	<b>50 134,38 €</b>
42	opération d'ordre - Dotations aux amortis	7 060,00 €	20	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €
68	provision pour créances douteuses	2 920,00 €		<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>246 842,42 €</b>
	<b>sous total</b>	<b>159 980,00 €</b>			
23	<i>Virement en investissement</i>	<i>86 736,70 €</i>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>246 716,70 €</b>			
chapitres	libellé	Totaux	chapitres	libellé	Totaux
2	excédent antérieur reporté	81 971,70 €	21	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>86 736,70 €</i>
70	Produits des services	925,00 €	1	Excédent antérieur reporté	0,00 €
73	Impôts et taxes	98 420,00 €	40	amort subvention équipement	7 060,00 €
74	Dotations et participations	44 400,00 €	23	Travaux en cours	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	21 000,00 €	13	Subventions d'investissement	105 652,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées, caution	730,00 €
	<b>sous total</b>	<b>164 745,00 €</b>	10	Dotations fonds divers et réserves	46 663,72 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>246 716,70 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>246 842,42 €</b>

L'évolution du budget 2025 par rapport à 2024 est stable, les charges de gestion ont augmenté notamment dus aux frais de fonctionnement de l'école.

Les recettes de fonctionnement ont baissé à cause de la diminution de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation et des dotations de l'Etat.

Pour la partie investissement, la commune continue de s'autofinancer, pas de recours à l'emprunt. Cette année, grâce à l'aide de l'Etat, de la Région et du Département, la réalisation de cheminements doux sur Bellevue et la Teppe (financement à 80 %) pourra être réalisé.

Toutefois la commune poursuit la bonne gestion de ses dépenses et les investissements seront réalisés.

### **Délibération pour le vote des taux des taxes locales 2025**

Madame le Maire expose la volonté de la commune de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour 2025, par rapport à l'année dernière.

Il est donc proposé de retenir pour l'année 2025, les taux de taxes locales suivants :

Taxe foncière bâti (TFB)	<b>23,91 %</b>
Taxe foncière non bâti (TFNB)	<b>30,01 %</b>
Taxe Habitation sur résidence secondaire (THRS)	<b>11,37 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE** de voter le taux des taxes locales 2025 tel que précisé ci-dessus.

**CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **Compte rendu des commissions**

- Réunion PEDT du 11/02/2025 : validation des objectifs du 2nd trimestre (décembre, janvier et février), et définition des nouvelles actions pour le 3<sup>ème</sup> trimestre (mars avril mai et juin)
- Conseil d'école du 18/03/2025 : prévision de 106 élèves à la rentrée 25/26, fermeture de classe envisagé pour 26/27 par l'éducation nationale. Présentation des actions réalisées et à venir.
- Réunion SBVR du 13/03/2025 : vote du budget. Voir pour visite des biefs sur place et éventuellement curage à faire (enveloppe à cet effet)
- Assemblée Générale du Comité des Fêtes le 14/02/2025 : année correcte malgré la pluie. Environ 5000€ de trésorerie malgré des investissements en matériel.  
A noter fête de la musique le 21 juin avec l'Harmonie de lent, groupe de danse de St Didier puis DJ et feu d'artifice.

### **Questions et informations diverses**

- Les locataires du 36A vont partir au 6 avril. Voir pour des travaux de rafraîchissement.
- Vérification Poteaux d'Incendies (PI) : le SLIS de St Didier a effectué la vérification des PI et nous a signalé, un poteau avec un débit faible et 2 zones à priori non couvertes. Nous nous sommes rapprochés du SDIS01, qui est venu le 21/02/2025. A la suite de leur visite, l'arrêté de DECI a été pris par Mme le Maire le 06/03/2025. Le schéma communal de DECI est en cours d'élaboration. Des demandes ont été faites pour essayer de trouver des solutions à ces 3 endroits. Prévision d'investissement sur 2026.
- Voir pour vidange plus régulière de la salle des fêtes

**Lever de la séance à 22h50****AINSI FAIT ET DELIBERE A SAINT SULPICE LE 25 MARS 2025**

Le prochain Conseil Municipal est à fixer.

AMBROISE Laurette	
BONNIN Gilles	
BOUVARD Julie	
BRULAY Flavie	
FOURNIER Clotilde	
GIROD Michel	
GUICHARD Bertrand	
LAUGERETTE Laurent	
LIGEROT François	
PONT Loïc (Pouvoir à FOURNIER Clotilde)	
ROQUET Virginie	

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal du 25 Mars 2025 :

01	Vote des subventions aux associations	Finances	unanimité
02	Vote du Compte Financier Unique 2024	Finances	unanimité
03	Affectation du résultat 2024 sur BP2025	Finances	unanimité
04	Délib cheminements doux (Bellevue et Teppe)	Finances	unanimité
05	Vote du budget primitif 2025	Finances	unanimité
06	Vote du taux des taxes locales 2025	Finances	unanimité

